

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 7 Votants 9	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT Le LUNDI 25 JUIN à 19 HEURES
Date de convocation 20/06/2018	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS, Maire Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADO, M. JOUIN, Mme COURTAIS, Mme LASKRI, M. BELEY, M. THIRANT. Absents excusés : M. LEBAR, Mme MICHEL (pouvoir à Mme SADO), Mme DUCOUDRÉ (pouvoir à Mme LASKRI).
Date d'affichage 02/07/2018	
	Secrétaire de séance : M. Jean-Michel THIRANT

La séance est ouverte à 19h00.

M. le Maire informe de 2 pouvoirs de Mme MICHEL à Mme SADO et de Mme DUCOUDRÉ à Mme LASKRI. M. LEBAR est excusé absent.

M. le Maire demande s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour : **PROJET DE SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE D'Île-de-France.**

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du lundi 25 juin 2018 :

- **Fonds de concours auprès de CCCY 2018 : rénovation chauffage église**
- **Fonds de concours auprès de CCCY 2018 : remplacement chaudière Maison du Village**
- **Fonds de soutien d'urgence auprès du Conseil départemental : différentes opérations sur l'église**
- **Autorisation de signature pour recours à financement auprès du Crédit Agricole Île-de-France**
- **Décisions prises par le Maire**
- **Urbanisme**
- **Travaux**
- **Syndicats intercommunaux**
- **Informations diverses.**

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES : RÉNOVATION DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE – Délibération 25-06/2018/14

Rapporteur Mme SADO : le devis avec la société DELESTRE a été signé pour un montant de 14 738,60 € HT ; les travaux sont prévus à compter du 03 septembre 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon souhaite installer le chauffage dans son église et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'installation et mise en conformité du chauffage dans l'église à hauteur de 7 730,13€

Article 2 : Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE À LA MAISON DU VILLAGE - Délibération 25-06/2018/15

Rapporteur : M. JOUIN : montant du devis de la société AC2L 5 979,17 € HT ; remplacement de la chaudière en septembre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon souhaite remplacer la chaudière à gaz dans sa Maison du Village et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'installation et mise en conformité d'une chaudière à gaz dans la Maison du Village à hauteur de 2 989,58€

Article 2 : Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR DIVERSES OPÉRATIONS SUR L'ÉGLISE - Délibération 25-06/2018/16

Rapporteur M. LOMMIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2016-CD-5-5348.1 du Conseil Départemental en date du 20 juin 2016 concernant le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales,
Considérant l'urgence de réaliser des travaux de protection de l'église,
Considérant le règlement du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales proposé par le Conseil Départemental,

Considérant les devis d'entreprises :

Couverture toiture SUD : SAS CCB pour un montant de 16 530,00 € HT.

Etanchéité terrasse : SMAC pour un montant de 6 434,00 € HT.

Plafond de la sacristie : EURL PM BAT pour un montant de 3 130,00 € HT.

Soit un total de travaux de : 26 094,00 € HT.

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE de solliciter une subvention de 70 % des travaux HT auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales ;

DIT que la commune prendra en charge 30 % du montant HT des travaux ainsi que la TVA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECOURS À FINANCEMENT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE ÎLE-DE-FRANCE - Délibération 25-06/2018/17

Rapporteur M. LOMMIS

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal la proposition de financement du Crédit Agricole Ile-de-France destinée à financer les besoins en matière d'investissement.

L'offre de financement se présente sous les propositions suivantes :

1/ Financement court-terme in fine

Montant : 65 000 euros

* Durée : 3 ans

* Taux fixe de 0,70 % trimestriel

* Base de calcul 360 sur 360

* Amortissement du capital différé, remboursable au terme

* Intérêts payables à l'année au trimestre

* Remboursement anticipé, partiel ou total, possible à la fin de chaque période d'intérêt sans pénalité

* Commission : forfait 200 euros

* Déblocage des fonds au maximum sous 3 mois

* Délai de mise à disposition des fonds : 2 jours ouvrés.

2/ Financement en taux fixe d'une durée de 15 ans

Montant : 200 000 euros

Taux fixe avec possibilité de déblocages fractionnés

* Taux : 1,60 % trimestriel sur la durée de 15 ans.

Modalités de déblocage des fonds : ces conditions financières en taux fixe sont garanties pour des déblocages fractionnés à intervenir dans les 2 années suivant le premier déblocage de fonds.

Le 1er déblocage doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant l'accord et doit être au minimum de 30 % du montant total du prêt.

Au terme de la période de déblocages fractionnés, consolidation sans frais à hauteur de minimum 80 % du montant initial du prêt.

* Amortissement du capital constant ou progressif (échéances constantes)

* Echéances trimestrielles

* Base de calcul des intérêts 360 sur 360

* Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec indemnité actuarielle

* Commission : 0,20 %, réduite à 300 euros.

ENTENDU l'exposé du Maire ;

VU le Budget primitif 2018, section investissement ;

CONSIDÉRANT les besoins de financement en matière d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE M. le Maire à signer auprès du Crédit Agricole Ile-de-France la proposition de financement selon les caractéristiques exposées ci-dessus.

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS : PROJET DE SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE D'ÎLE-DE-FRANCE – Délibération 25-06-2018/18

Rapporteur M. LOMMIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des transports, notamment son article L. 1241-1,

Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la commune de Mareil-le-Guyon de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France ;

Vu le rapport de M. le Maire,

Il est exposé ce qui suit :

En 2018, Île-de-France Mobilités a informé la commune de Mareil-le-Guyon de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France.

L'objectif de ce projet est de permettre aux citoyens de la commune de Mareil-le-Guyon de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune de Mareil-le-Guyon, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités a informé la commune de Mareil-le-Guyon que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre envisagé.

En vertu de l'article L. 1241-1 du Code des transports, Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la commune de Mareil-le-Guyon afin de mettre en place ce service sur son territoire.

Au vu de l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Mareil-le-Guyon ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Arrêté n° 2018/12 : Restriction de circulation angle ruelle des Prés, RD191 et trottoirs RD191 ; travaux de sondage sur affaissement, reprise de maçonnerie de la grille, remblaiement et repose de bordures béton et caniveaux du 02 mai au 04 mai inclus effectués par l'entreprise CEVILLER TP.

Arrêté n° 2018/13 : Circulation en alternat sur la RD191 ; livraison et installation de l'armoire de montée en haut débit du 17 mai au 18 mai 2018 inclus par la société PEGASYS GROUPE.

Arrêté n° 2018/14 : Délégation de signature de M. Lommis durant son absence à Mme Sadoc du 04 juin au 08 juin 2018 inclus.

Arrêté n° 2018/15 : Empiètement de la largeur de la route du Pavillon ; pose de fourreaux souterrains Le Trapil du 18 juin au 06 juillet 2018 inclus par l'entreprise MARGUERITAT TP.

URBANISME

- **Autorisations d'urbanisme** : Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 12 avril 2018. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 25 juin 2018).

Rappel : Les administrés **ne sont pas autorisés à se rendre** dans les locaux du service instructeur de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

- **Contentieux**

Tribunal Administratif de Versailles :

Airès MAIA DOS SANTOS c/ commune de Mareil-le-Guyon

notification d'une ordonnance du 30 avril 2018 donnant acte de désistement de quatre requêtes dirigées contre quatre arrêtés ayant pour objet le retrait de permis de construire obtenus tacitement et concernant le même terrain d'assiette.

TRAVAUX

- **Départemental de voirie 2016-2019** : marché en cours de consultation d'entreprises pour le renforcement de la rue des Sources et la route de la Garenne, travaux prévus courant septembre / octobre 2018. Contrat maître d'œuvre (MO) en cours de rédaction pour les rues de la Mairie et de l'Hirondelle.
- **Contrat rural** : réunion de présentation en mairie le 13 juin avec les représentants du conseil départemental, de la région Île-de-France et de l'agence départementale Ingeniery. Première réunion de travail prévue le 28 juin.
- **Église** : rénovation du système de chauffage planifié début septembre, financement avec l'aide du fonds de concours CCCY. Les opérations de réfection de la terrasse, de rénovation du plafond de la sacristie et de réparation partielle de la toiture sud font l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales auprès du département.
- **Maison du village** : remplacement de la chaudière planifié en septembre, financement avec l'aide du fonds de concours CCCY.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEY : Rapporteur M. THIRANT ; une nouvelle Commission consultative paritaire s'est réunie le 14 juin à Versailles. Elle comprend 10 représentants du SEY et 10 représentants des intercommunalités. Etaient invités les représentants du département, de la Région, de l'Etat et de l'ADEME. Cette commission doit coordonner les actions de ses membres dans le domaine de l'énergie. M. THIRANT est membre de cette commission au titre du SEY.

SIRYAE : Rapporteur M. THIRANT ; changement du Chef d'Agence de la SAUR.

SIARNC : Rapporteur M. JOUIN ; le télétravail est proposé de 2 à 3 jours/semaine.

SIAMS : Rapporteur Mme COURTAIS ; réalisation des travaux d'entretien de la végétation sur la Mauldre supérieure et ses affluents de 2018 à 2020. Pour le cours d'eau traversant Mareil-le-Guyon, les travaux seront effectués en 2019. Un arrêté préfectoral a été affiché du 16 mai au 15 juin 2018.

SITERR : Rapporteur Mme SADOC ; réunion le 26 juin.

SIVOS : Rapporteur Mme SADOC ; réunion le 28 juin 2018 avec point sur les effectifs 2018-2019 et travaux d'entretien de classe à réaliser courant de l'été 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Naissance** : remerciements des parents de l'heureux événement pour l'envoi d'un bouquet par la commune.
- **Préfecture des Yvelines** : arrêté du 07 mai 2018 constatant la représentativité – substitution d'EPCI à fiscalité propre au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin la Mauldre Supérieure (SIAMS).
- **Préfecture des Yvelines** : note du 21 juin 2018 concernant le Plan National Canicule 2018. Ouverture et publicité des registres communaux nominatifs au profit des personnes isolées et remontée d'information sur les décès. Information précisée sur la feuille jaune de juillet/août 2018 distribuée fin juin.
- « **Le Petit Mareillois** » : diffusion de l'exemplaire N°6 prévue début juillet.
- **Mardi 26 juin** : les aînés reçoivent les enfants de l'école maternelle à la Maison du Village pour un goûter.
- **La mairie sera fermée du lundi 06 au lundi 27 août inclus.**

TOUR DE TABLE

Mme SADOC : Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est terminé. Une réunion est prévue le lundi 09 juillet afin d'informer les personnes citées dans le document.
Voir la remise en état du panneau entrée agglomération ainsi que le panier de basket sur le terrain de jeux.

Mme COURTAIS : la fête de Mareil se déroulera le dimanche 16 septembre avec remise des dictionnaires pour les enfants mareillois entrant en CP et 6^{ème}.

Mme LASKRI : fermeture de la bibliothèque du lundi 02 juillet au vendredi 14 septembre inclus.

M. BELEY : montée en haut débit ; fait constater que l'armoire a bien été installée mais le délai de la semaine 26 pour la mise en service n'est pas respecté !

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h01

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 22/03/2018 AU 20/06/2018 inclus.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. É. GOUSSON	Le Village	PC	Création de 6 logements	26/10/2017 + Demande pièces compl. 30/10/2017 + reçues 09/01/2018	Accordé	24/04/2018
M. A. CHAGNAT	20 bis rue du Bout de L'Eau	DP	Création abri de jardin	16/02/2018 + Demande pièces compl. 26/02/2018 + reçues 05/03/2018 + Demande pièces compl. 21/03/2018 + reçues 19/04/2018	Accordé	16/05/2018
M. et Mme E. & M. ASSA	Route de Chevreuse	PC	Construction d'1 maison	24/02/2018 + Demande pièces compl. 02/03/2018 + reçues 20/03/2018	Accordé	14/05/2018
M. A. BUCCI	56 Grande Rue	DP	Pose d'1 carport	10/03/2018 + Demande pièces compl. 13/03/2018 + reçues 31/05/2018	Accordé	20/06/2018
M. N. FERREIRA	1 route de Chevreuse	DP	Suppression d'1 pilier	15/03/2018 + Demande pièces compl. 10/04/2018	-	-
FONCIER EXPERTS	6 impasse des Regains	CUa	Vente Chotard & Dechamp	28/03/2018	Satisfait	24/04/2018
F. ROMAIN	1 ruelle des Prés	PC Modif.	Suppression charreterie + modif. cotes clôture	29/03/2018 + Demande pièces compl. 10/04/2018 + reçues 12/04/2018	Accordé	22/05/2018
SCEA Mare Barbaut	Route de La Garenne	DP	2 abris pour chevaux	05/04/2018	Annulé	22/05/2018
M. URVOY	2 impasse des Terres Fortes	PC Modif.	Déplacement du carport + ajout 2 fenêtres de toit	09/04/2018 + Demande pièces compl. 17/04/2018 + reçues 20/04/2018	Accordé	07/06/2018
EARL Ferme de L'Hirondelle	Le Moulin	DP	Clôture agricole	12/04/2018	Accordé	09/05/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 22/03/2018 AU 20/06/2018 inclus.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. BOURSICOT	30 rue du Bout de L'Eau	DP	Ravalement façade + volets roulants	16/04/2018 + Demande pièces compl. 23/04/2018 + reçues 26/04/2018	Accordé	22/05/2018
C. AUGROS	14 rue du Bout de L'Eau	DP	Volets roulants	23/04/2018 + Demande pièces compl. 30/04/2018 + reçues 14/05/2018	Accordé	07/06/2018
C. AUGROS	14 rue du Bout de L'Eau	DP	Remplacement du portail	23/04/2018 + Demande pièces compl. 30/04/2018 + reçues 14/05/2018	Accordé	07/06/2018
C. AUGROS	14 rue du Bout de L'Eau	DP	Transformation du garage en habitation + remplacement porte garage par baie vitrée	23/04/2018 + Demande pièces compl. 30/04/2018 + reçues 14/05/2018	Accordé	07/06/2018
SCEA Mare Barbaut	Route de La Garenne	DP	1 abri pour chevaux	14/05/2018 + Demande pièces compl. 24/05/2018	-	-
J. GUILLEMIN	4 route de Montfort	PC Modif.	Extension maison + construction d'1 garage	14/05/2018 + Demande pièces compl. 25/05/2018	-	-
EARL Ferme de L'Hirondelle	Le Moulin	DP	3 abris pour chevaux	22/05/2018	Opposition	27/05/2018
EARL Ferme de L'Hirondelle	Le Moulin	DP	1 abri pour chevaux	28/05/2018	Accordé	20/06/2018
EARL Ferme de L'Hirondelle	Le Moulin	DP	1 abri pour chevaux	28/05/2018	Accordé	20/06/2018
EARL Ferme de L'Hirondelle	Le Moulin	DP	1 abri pour chevaux	28/05/2018	Accordé	20/06/2018

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER À LAQUELLE LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE

- Vente CHOTARD et DECHAMP à KOZICKI - 6 impasse des Regains - 18/06/2018